

n'y aurait aucune raison quelconque, le service considéré dans son état actuel, d'aller en dehors des départements à la recherche d'employés capables de succéder aux titulaires actuels occupant les grades supérieurs. Le chef d'une branche qui s'est donné beaucoup de peines pour enseigner à ses subalternes leurs devoirs et pour les former à des habitudes de ponctualité et d'exactitude dans l'expédition des affaires, m'a dit qu'il ne trouvait rien à redire dans le système actuel des nominations à faire. Son opinion quant au dernier point ne serait probablement pas adoptée par tout le monde, mais qu'il est capable d'arriver à des résultats aussi satisfaisants sous le système actuel mérite de fixer l'attention d'un chacun. J'ai moi-même acquis une somme considérable d'expérience dans la direction et l'éducation des commis de la classe cadette, et je dois dire que quelques-uns d'entr'eux ont fait preuve de talents remarquables et qu'il ne leur a fallu qu'une discipline vigoureuse et une perspective raisonnable d'avancement pour en faire des officiers éminemment capables.

L'autre question qui se présente, c'est de savoir comment ces vices du système, supposons qu'ils existent à un degré plus ou moins considérable, peuvent être combattus avec succès.

1. Parlons du vice de l'encombrement.—Le remède au mal peut être appliqué immédiatement par les chefs politiques des départements et par le Parlement. Je suis, néanmoins, sous l'impression qu'une déclaration nette et énergique de la part d'un sous-chef comportant que le personnel du département est au complet et que toutes nouvelles nominations seraient tout-à-fait inutiles, opposerait un obstacle que bien peu de ministres voudraient franchir. Puis il faudrait que les dispositions au sujet des nominations temporaires fussent observées strictement. Ceux qui sont familiers avec l'économie interne des départements savent combien il est avantageux de ne pas avoir des employés de trop et avec quelle grande facilité se fait l'ouvrage.

2. Le remède propre aux employés incapables semblerait devoir se trouver dans un système raisonnable d'examens établis du moins pour constater les qualifications des candidats. Ces examens devraient se faire de manière à constater plutôt la capacité et les facultés mentales que les qualifications littéraires; car si un jeune homme entre dans le service public, doué de bonnes dispositions naturelles mais quelque peu dépourvu de connaissances, il pourra réparer ce dernier défaut plus tard; mais s'il parvient à s'y faufiler à l'aide de ses seules connaissances sans posséder l'habileté nécessaire, il ne fera que bien peu de progrès par la suite, si toutefois il en fait du tout, et probablement il ne sera toujours qu'un trainard dans le service. J'ai vu entrer dans le service un homme, dont l'écriture était bien médiocre, peu capable d'épeler, pouvant à peine composer, et chez qui la connaissance des hommes et des choses en général était presque nulle, puis j'ai été témoin que cet homme, à force de travail et d'application et à l'aide d'une bonne intelligence naturelle, est devenu par lui-même l'un des employés les plus capables dans la branche à laquelle il était attaché. Quand il ne savait pas une chose, il se mettait de suite à l'œuvre pour l'apprendre, et il recherchait toujours avec empressement les occasions d'augmenter le fonds de ses connaissances. Je ne cite pas ce cas-là pour faire voir que les examens pour constater les qualifications littéraires ne sont d'aucune valeur. Loin de là; mon seul but, c'est de démontrer que l'éducation n'est pas la chose la plus importante qu'un homme peut apporter avec lui en entrant dans le service public, mais que la chose la plus importante, c'est la vigueur d'esprit. Je prétends en même temps, qu'on ne devrait permettre à personne d'entrer dans le service public sans avoir une bonne éducation élémentaire. L'homme qui peut apprendre après être entré dans le service public peut aussi apprendre *auparavant*, et il n'y a pas de raison qui s'y oppose. Il n'est pas bon et il ne convient pas non plus que pendant les heures de bureau on prenne des leçons qui ressemblent au cours suivi à l'école. J'ai entendu dire au chef d'une branche qu'il avait été obligé de se faire jusqu'à un certain point le maître d'école de quelques-uns des employés qui lui avaient été envoyés. A une telle nécessité qui entraine comme de raison une perte de temps, on pourrait obvier par le moyen d'un examen préliminaire rigoureux. Les examens au concours tendraient encore davantage à élever le niveau des connaissances chez les employés dans le service, mais il s'agit de savoir si lorsque le niveau des connaissances chez les